

L'avis public à la concurrence du présent marché a fait l'objet d'une publication le 08/08/2023 sur www.xmarches.fr sous la référence PGM_PVD_2023

Pouvoir adjudicateur :

Commune de Charmes

Place Henri Breton 88130 CHARMES

f.ducourneau@mairie-charmes.fr

Profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr>

Nature : Commune

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Objet du marché :

Intitulé : Études pour une programmation urbaine et architecturale de transformation du pôle Marcel Goulette à Charmes - Lot 1 : Lot unique

Objet de la délégation : La mission a pour objectif in fine de proposer une programmation urbaine et architecturale pour la rénovation et le réaménagement du Pôle Marcel Goulette. Pour atteindre cet objectif, des études préalables devront être menées (expertises techniques, étude de faisabilité).

Type de marché : Services

Nomenclature (CPV) : 71241000-9 - Etudes de faisabilité, service de conseil , analyse.

Lieu d'exécution : 88130 CHARMES

Critères d'attribution :

Par pondération :

Critère qualité VALEUR TECHNIQUE - coefficient 60

Critère prix PRIX - coefficient 40

Procédure :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 5

Date d'attribution : 27/11/2023

Montant final HT : 77 175 €

Opérateur économique attributaire :

ATELIER ISLA

142 AV DE FLANDRE - 75019 PARIS 19

France

Mail : pma@isla.paris

Renseignements complémentaires :

Renseignements pouvant être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Nancy

5, place de la carrière

54036 NANCY cedex

Téléphone : 0383174343

Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nancy
5, place de la carrière
54036 NANCY cedex
Téléphone : 0383174343
Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr

Introduction des recours :

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

Consultation du contrat :

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultable (dans le respect des secrets protégés par la loi) :

Commune de Charmes
Place Henri Breton
88130 CHARMES